

Solutions Dépositaire, activité Table RTO (TBS)

Synthèse de l'analyse de la qualité de l'exécution

RTS 28	<b>Solutions Dépositaire, activité Table RTO - Table Buy Side (TBS)</b>
<i>(a) une explication de l'importance relative que l'entreprise a accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution ou à tout autre facteur, y compris qualitatif, dans son évaluation de la qualité de l'exécution;</i>	Un tableau précise l'importance de chaque critère selon l'actif traité, cf. Annexe 1 de politique de Best Selection et de Best Execution, disponible sur notre site internet : <a href="https://www.cic-marketsolutions.com/fr/html/pdf/BEST_EXE_TBS.pdf">https://www.cic-marketsolutions.com/fr/html/pdf/BEST_EXE_TBS.pdf</a> Afin de pouvoir sélectionner les intermédiaires auxquels les ordres seront transmis pour exécution, la TBS de Market Solutions mettra en œuvre les critères de sélection suivants : - Prix, - Coût, - Rapidité d'exécution, - Qualité du dénouement, - Taille de l'ordre, - Nature de l'ordre.
<i>(b) une description des éventuels liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec une ou plusieurs des plates-formes utilisées pour exécuter les ordres;</i>	Le CIC n'a aucune participation dans les plateformes de trading utilisées par la Table Buy Side.  Plusieurs activités coexistent au sein du CIC ; la Table Buy Side est indépendante et il existe une étanchéité tant physique qu'au niveau des systèmes d'informations.
<i>(c) une description de tout accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus;</i>	La Table Buy Side n'est pas directement membre d'une plateforme d'exécution. Aucune rémunération, aucune remise ou aucun avantage non pécuniaire n'a été reçu pour l'acheminement des ordres vers une plate-forme d'exécution ou un vers un fournisseur d'exécution.
<i>(d) une explication, le cas échéant, des facteurs ayant conduit à modifier la liste des plates-formes d'exécution mentionnée dans la politique d'exécution de l'entreprise;</i>	Les brokers utilisés par la TBS permettent d'exécuter non seulement sur les marchés réglementés mais aussi sur certains systèmes multilatéraux de négociation (SMN) et internalisateurs systématiques (IS). Par ce biais, la TBS, et ses clients, profitent d'un accès à une liquidité complémentaire et à un meilleur prix, ce qui renforce la qualité d'exécution et permet d'obtenir le meilleur résultat possible.
<i>(e) une explication de la manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients, dans le cas où l'entreprise traite différemment diverses catégories de clients et où cela peut avoir une incidence sur les modalités d'exécution des ordres;</i>	Seuls des clients professionnels sont clients de la TBS. Il n'existe pas de différence de traitement entre les clients.

<p><i>(f) une indication du fait que d'autres critères ont été ou non privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail, et une explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants pour atteindre le meilleur résultat possible en termes de coût total pour le client.</i></p>	<p>En complément du prix et des coûts immédiats qui sont les critères privilégiés lors de l'exécution des ordres, la rapidité et la liquidité du marché est un critère déterminant pour atteindre le meilleur résultat possible.</p> <p>Le détail des critères et leur importance relative est indiqué dans la politique de Best Selection et de Best Execution, disponible sur notre site internet.  <a href="https://www.cic-marketsolutions.com/fr/html/pdf/BEST_EXE_TBS.pdf">https://www.cic-marketsolutions.com/fr/html/pdf/BEST_EXE_TBS.pdf</a></p>
<p><i>(g) une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé le cas échéant des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution, notamment des données publiées en vertu du règlement délégué de la Commission (UE).../... à insérer avant publication [RTS 27];</i></p>	<p>Afin d'apprécier la qualité des brokers sélectionnés, la TBS demande à ses brokers un rapport d'analyse des transactions exécutées. Ces contrôles ex-post permettent, le cas échéant, de rectifier les manquements constatés.</p>
<p><i>(h) s'il y a lieu, une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication conformément à l'article 65 de la directive 2014/65/UE.</i></p>	<p>Non applicable</p>